

4 > La scolarisation des enfants français à l'étranger : bourses scolaires et prise en charge des frais de scolarité

Le programme 151 inclut depuis 2007 les crédits consacrés à l'aide à la scolarisation des élèves français résidant à l'étranger.

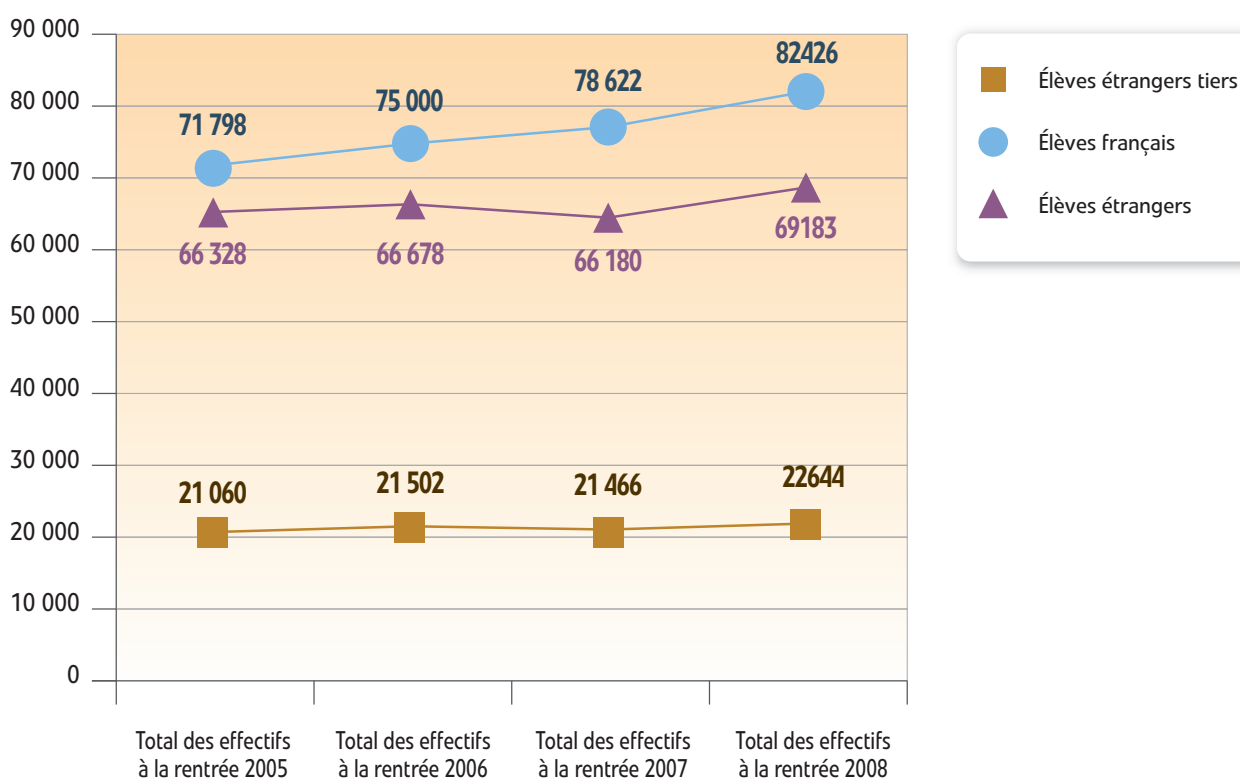
L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (A.E.F.E.), établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes, anime un réseau d'établissements dispensant un enseignement français, homologué par le ministère de l'Éducation nationale : 73 de ces établissements sont administrés en gestion directe (EGD) et 177 sont des établissements de droit local conventionnés par l'A.E.F.E.

Ce réseau, exceptionnel par son étendue géographique, permet de scolariser 174 253 élèves, dont 82 426 enfants français, 69 183 étrangers nationaux et 22 644 étrangers tiers.



Lycée français à Abidjan (2008)

➤ Évolution des effectifs d'élèves dans les établissements de l'AEFE entre les rentrées 2005 et 2008

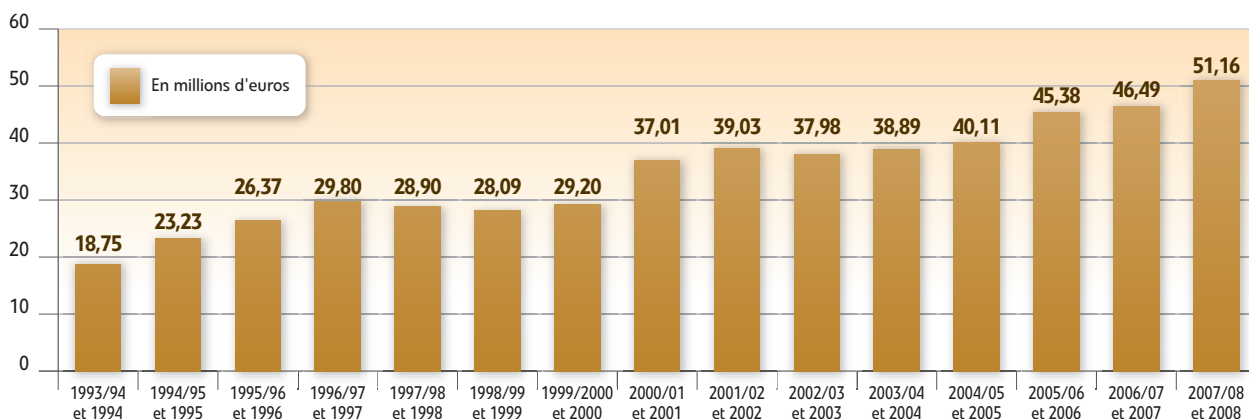


III | L'administration des Français de l'étranger

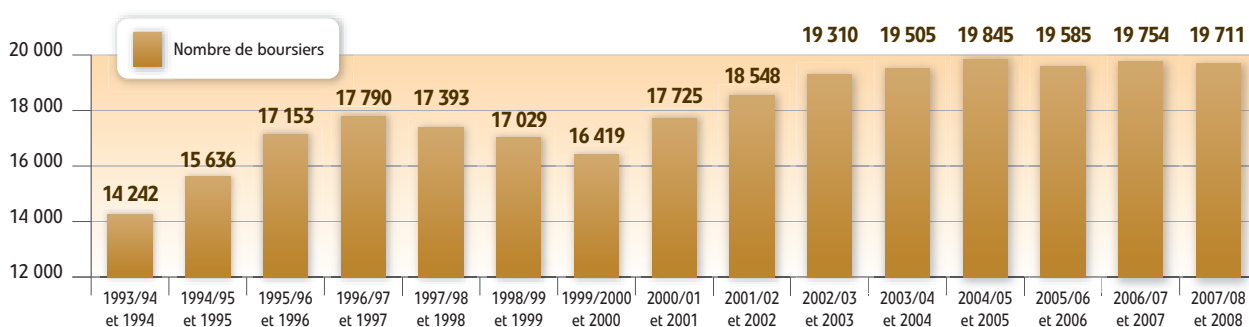
Les crédits consacrés aux bourses scolaires sont passés de 18,75M€ en 1993 à 51,16 M€ en 2008.

Le nombre de demandes de bourses scolaires est en progression constante depuis la création en 1990 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. 19 586 bourses ont ainsi été accordées en 2005/2006 pour un montant de 45,38 M€, 19 754 en 2006/2007 pour un total de 46,49 M€ et 19 711 en 2007/2008 pour un total de 51,16 M€ (Source AEFÉ).

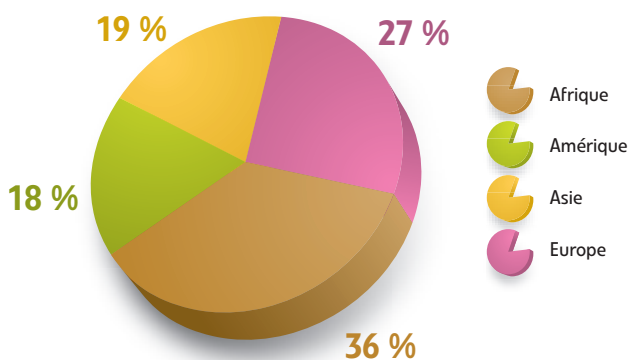
➔ Évolution du montant des bourses accordées



➔ Évolution du nombre de boursiers



➔ Répartition des élèves du réseau AEFÉ par continent à la rentrée 2008



Le Président de la République a marqué sa volonté de faciliter la scolarisation des jeunes français de l'étranger dans le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Il s'est ainsi engagé sur la prise en charge par la collectivité nationale des frais de scolarité des élèves français à l'étranger pour les classes du second cycle du lycée.

La mesure de prise en charge des frais de scolarité (PEC) des élèves de terminale a été mise en place à partir du 1er septembre 2007 et a concerné près de 2.500 élèves de terminale. Elle s'est étendue aux élèves des classes de première à la rentrée 2008 et concernera les élèves des classes de seconde à la rentrée 2009.

Au plan budgétaire, une dotation supplémentaire de 20 M€ a été inscrite sur le projet de loi de finances 2008, portant la dotation globale 2008 pour les bourses scolaires et la prise en charge à 66,9 M€.

La réforme voulue par le Président de la République a conduit à engager une réflexion sur l'évolution de notre réseau d'enseignement à l'étranger. Dans **une lettre de mission du 27 août 2007**, le Président de la République et le Premier ministre ont demandé au Ministre des Affaires étrangères et européennes de présenter un plan de développement de nos lycées à l'étranger. Pour mener cette réflexion, une **commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger** s'est réunie de février à juin 2008. Ses conclusions ont permis la tenue des premiers **États Généraux de l'enseignement français à l'étranger en octobre 2008**, réunissant l'ensemble des acteurs concernés : MAEE, Education nationale et ministère de l'Economie et des Finances, élus représentant des Français de l'étranger, représentants des parents d'élèves et syndicats de personnels, Agence pour l'enseignement français à l'étranger et Mission laïque française. Les postes diplomatiques et consulaires ont ensuite été chargés de mener une réflexion du même type au sein de leur pays de résidence.

Ces réflexions devraient proposer les voies et les moyens d'adapter le réseau français d'enseignement à l'étranger, et de préparer le plan d'orientations stratégiques et le contrat d'objectifs et de moyens devant lier le MAEE et son opérateur pour les trois années à venir.

Ces documents devront prendre en compte les évolutions des communautés françaises à l'étranger. L'expatriation des Français à l'étranger connaît en effet une forte progression, très diversifiée géographiquement. Cet essor entraîne naturellement une forte pression sur le réseau AEFE : le nombre de jeunes scolarisés s'est accru de 5 000 élèves par an, depuis deux ans, dont 4000 enfants français et 1000 étrangers. Cette tendance rompt avec la croissance de 1000 à 1500 enfants supplémentaires par an observée auparavant. Si on ajoute les élèves des établissements homologués, le nombre d'élèves français atteint 93 000.

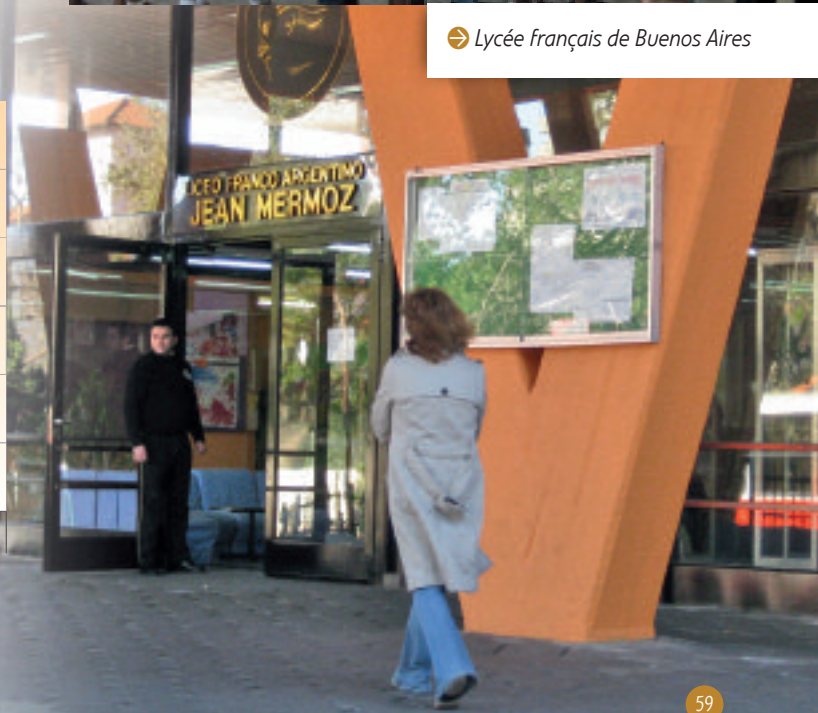
➔ Enfants scolarisés à Madagascar



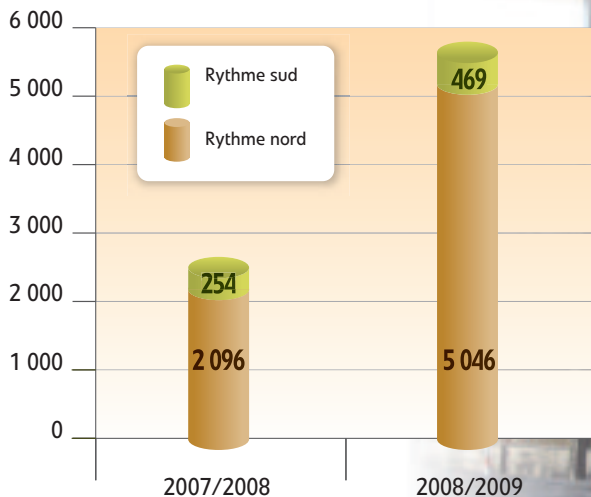
➔ École Gros Bouquet à Libreville



➔ Lycée français de Buenos Aires



➔ Nombre de prises en charge accordées





5 > L'emploi et la formation professionnelle

La commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle s'est réunie le 10 mars 2009, sous la présidence du directeur des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire. Le bilan de l'activité pour 2008 lui a été présenté, et la commission a statué sur les orientations à donner et sur les budgets à attribuer pour 2009.

5.A | Bilan 2008



Brigitte BALEY
Rédactrice aux
Affaires sociales

a | Bilan financier

Plusieurs acteurs ont participé au financement de l'activité. A la contribution du MAEE qui s'est élevée en 2008 à 1 239 000 € (masse salariale et subventions comprises) se sont ajoutées :

- ① d'une part, les recettes perçues par les Chambres de Commerce et d'Industrie de l'étranger et les associations avec lesquelles nous sommes liées par un partenariat ; recettes en progression constante depuis trois ans grâce à la tarification du service auprès des entreprises en recherche de candidats (728 000 € en 2008 contre 415 000 € en 2007) ;
- ② et, d'autre part, la dotation consacrée par le ministère de l'Emploi à la formation des publics en demande d'intégration professionnelle, évaluée pour les Français de l'étranger à environ 300 000 €.

C'est donc au total un budget de 2 267 000 € qui aura été consacré en 2008 à l'emploi et à la formation professionnelle, si l'on tient compte de l'ensemble des partenaires impliqués.

b | Bilan qualitatif

1 | L'emploi

a. Données à caractère général

Le dispositif emploi et formation professionnelle comprend, 38 CCPEFP qui gèrent **41 bourses pour l'emploi et la formation professionnelle** de par le monde : 19 sont prises en charge par des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises à l'étranger, 6 par des organismes ou associations tournées vers l'emploi et 16 implantées au sein des Consulats.

Leur activité est majoritairement centrée sur le placement des demandeurs d'emploi avec, toutefois, ces dernières années, un renforcement de la formation professionnelle sur certaines zones géographiques.

Les actions menées s'insèrent dans une dynamique favorisant la **démarche de contractualisation avec des acteurs économiques** de type public ou privé pour soutenir l'accomplissement **d'objectifs** jugés comme participant de **l'intérêt général**.

Elles se caractérisent par :

① **une bonne tenue des résultats pour le MAEE en matière d'emploi** : 4 017 placements effectués en 2008 contre 4 002 en 2007, soit une légère progression de 0,4 % pour un coût global pour l'État de 0,977 M€ (hors crédits centraux). Le coût moyen d'un placement est ainsi évalué à 243 € par demandeur, contre 275 € en 2007.

② **un autofinancement de l'activité en progression notable** grâce, notamment, à un partenariat «public/privé» réussi avec les Chambres de Commerce et d'Industrie de l'étranger membres de l'UCCIFE. Les recettes engendrées par la tarification des services aux entreprises en recherche de candidats se sont élevées en 2008 à 0,728 M€ contre 0,364 M€ en 2006, soit une progression de plus de 99 % sur 3 ans. Les chambres et autres associations partenaires ont autofinancé 43 % de l'activité placement en 2008.

➤ **un développement des actions de formation professionnelle** en direction des ressortissants binationaux, notamment des pays du Maghreb et d'Afrique, dont le nombre va croissant, qui vise à faciliter leur insertion professionnelle dans le pays où ils résident ou en France. Le ministère pour l'Emploi participe également à cet effort par l'organisation de sessions de remise à niveau de stagiaires appelés à intégrer ensuite une formation qualifiante en France où ils sont accueillis dans les centres de l'AFPA (74 bénéficiaires en 2008).

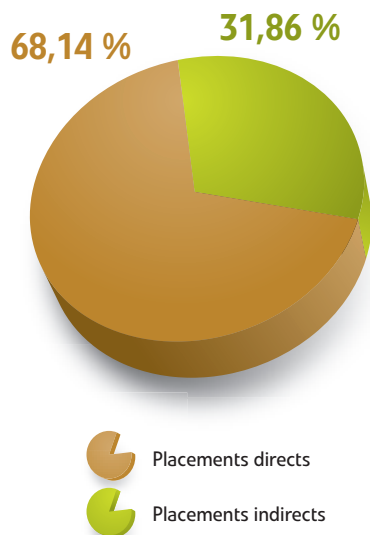
b. Les données statistiques 2008

1/ Les placements

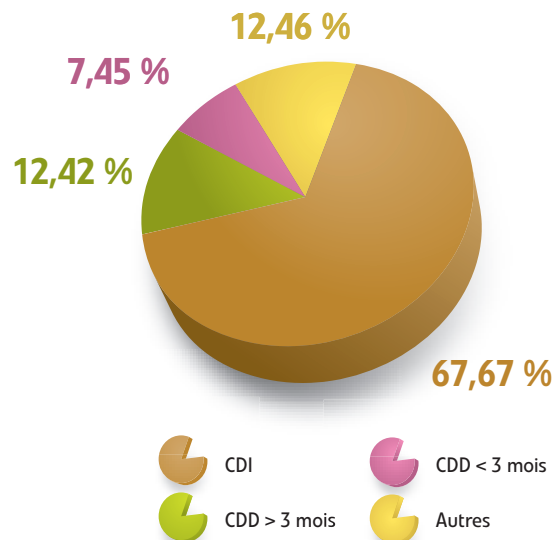
Les CCPEFP ont recensé un peu plus de 5400 offres d'emploi pour 16 145 candidatures. **4017 placements** ont été réalisés en 2008, **25 %** des demandeurs d'emploi ont ainsi pu bénéficier d'un placement, soit **direct (2737)**, soit indirect (1280).

La répartition par type de contrat des placements directs a été la suivante : **1 852 sur CDI (67 %)**, 544 sur CDD, et 341 répertoriés en autres catégories, dont les stages.

➤ Répartition par type de placements dans le monde



➤ Répartition du type des contrats dans le monde



2/ Le profil des demandeurs d'emploi et la nature des offres

Répartition des demandeurs d'emploi :

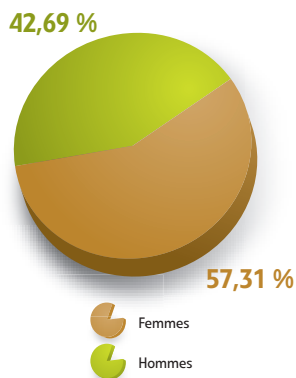
- par sexe : les femmes (9253) représentent 57 % des demandeurs, les hommes (6892) 43 % ;
- par tranche d'âge : 46 % (soit 7 458) ont entre 18/25 ans - 37 % (soit 5.947) entre 26/35 ans, et 17% (2.740) plus de 36 ans ;
- par niveau de qualification : 4,8% sont non qualifiés, 33,6% sont qualifiés, 30,9 % hautement qualifiés et 30,6 % professionnels de haut niveau ;
- par durée de présence dans le pays : 1,8 % des candidatures émanent de France, 37,3 % sont installés depuis moins de 3 mois dans le pays, 21,2 % sont présents depuis 3 à 12 mois ; 21,1% depuis 1 à 5 ans ; 12,7% depuis plus de 6 ans, et 6,8 % sont natifs du pays.

Nature des offres d'emploi par secteur d'activité :

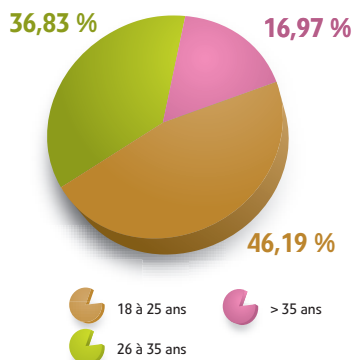
- Les postes de cadres, professions intellectuelles supérieures, enseignants et assimilés représentent 31 % des offres ;
- Les emplois d'artisans, commerçants, agriculteurs et professions intermédiaires correspondent à 14 % des propositions, pour l'essentiel concentré sur la dernière catégorie ;
- Les postes d'employés, ouvriers et autres catégories : 55 %.

Les bourses pour l'emploi ont ainsi offert leurs services à un **public majoritairement jeune**, constitué à 83 % de moins de 35 ans, **qualifiés** ou plus pour 95 % d'entre eux. Le rapprochement du profil des demandeurs et des offres proposées met en évidence un relatif décalage entre les offres d'emploi centrées pour 51 % sur les catégories intermédiaires (employés, notamment) et le haut niveau de qualification des candidats (95 % sont réputés qualifiés ou hautement qualifiés).

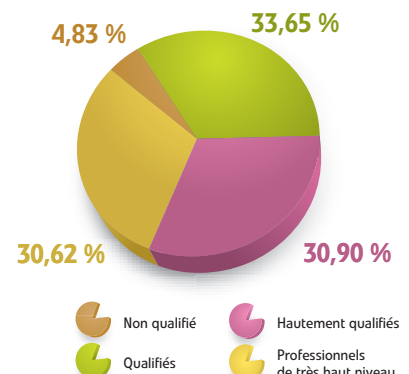
➤ Répartition Hommes/Femmes dans le monde



➤ Répartition des demandeurs d'emploi par tranches d'âges dans le monde



➤ Répartition par niveau de qualification dans le monde



c. Analyse des résultats par zone géographique et faits marquants

➤ **Plus de 51 % des placements ont concerné la zone Europe** (2 079). Les résultats les plus probants sont à porter au crédit des CCPEFP de Milan (CCI : 182), Athènes (Consulat : 205), Londres (851), dont le centre Centre Charles Péguy (648) et Amsterdam (association : 143) qui affichent tous des coûts de placement inférieurs à la moyenne mondiale. Cette zone géographique a concentré 56 % des crédits alloués à l'emploi. La part de l'autofinancement sur la zone ne représente que 32,74 %.

À Istanbul, l'emploi était géré jusqu'à la fin décembre par l'ANAEM qui a décidé de mettre fin à son mandat. En effet, l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) qui succède à l'ANAEM va se recentrer sur son activité au sein du Ministère de l'Immigration et de l'Identité Nationale et, partant, doit renoncer à ses missions en faveur des Français de l'étranger, exception faite du Québec avec lequel a été signé un accord en 2008. Le projet de reprise de l'activité de la bourse d'Istanbul par la Chambre de Commerce et d'Industrie n'a pas abouti. Les perspectives économiques étaient en effet peu favorables à un démarrage de ce nouveau partenariat.

➤ **La zone Afrique/Maghreb/Moyen Orient a enregistré 11 % des placements** (487), 14 % des aides de l'État et 9 % de l'autofinancement.

En Afrique et à Madagascar, le marché de l'emploi reste peu dynamique. La formation professionnelle des candidats s'impose souvent comme un préalable au placement.

➤ **La zone Amérique a concentré 21 % des placements** (853), 20 % des moyens de fonctionnement et 20 % de l'autofinancement.

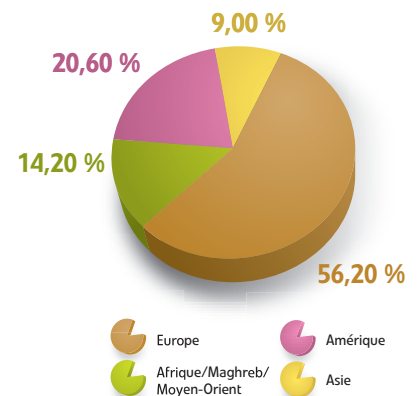
Le CCEFP de Mexico dont les placements ont progressé de manière significative affiche de bonnes performances, ainsi que celui de Santiago du Chili.

Les bureaux situés au Canada ont maintenu un bon niveau de placement auquel s'ajoutent les résultats du bureau de l'ANAEM.

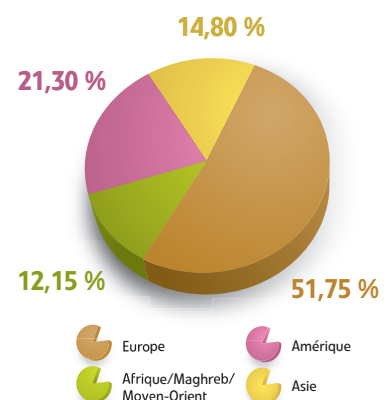
➤ **L'Asie** a affiché des résultats légèrement en hausse par rapport à l'an passé (598 placements, contre 566) soit 14 % des placements pour 9 % du financement par l'État et **un taux d'autofinancement de 80 %**, à rapporter à la moyenne générale de 42,69 %.

Les résultats des bourses de Hong Kong et de Singapour progressent et une nouvelle bourse pour l'emploi a été créée à Bangkok, dans le cadre d'une convention signée avec la chambre de commerce en novembre 2008.

➤ Répartition du financement de l'État par zones géographiques

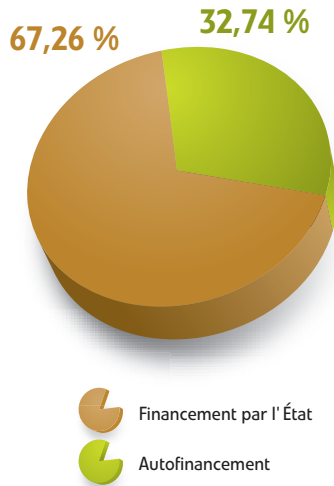


➤ Répartition des placements par zones géographiques

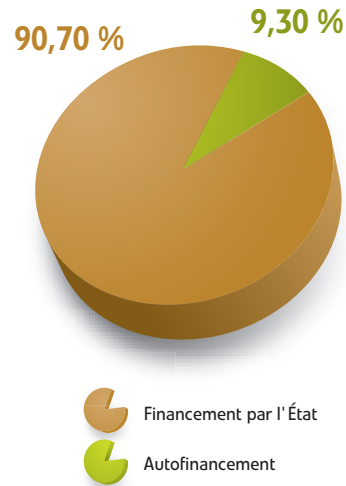


➤ Répartition de la part d'autofinancement par zones géographiques

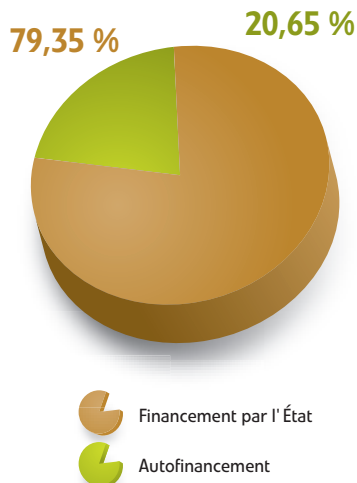
● Europe



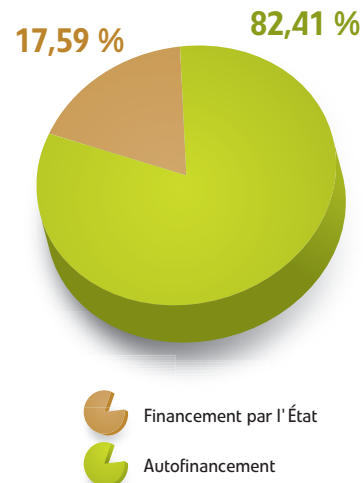
● Afrique/Maghreb/Moyen-Orient



● Amérique



● Asie



2 | Formation professionnelle

a. Rapport d'évaluation des actions de formation professionnelle

Un rapport effectué à la demande du MAEE et du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a permis de mesurer la portée du dispositif de formation professionnelle mené au bénéfice des Français de l'Étranger, au travers, soit de l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), soit des centres de formation locaux dans les comités suivants du réseau : Tananarive, Bamako, Dakar, Alger, Tunis et Casablanca.

Ce rapport a mis en évidence la disparité des situations entre l'Europe et les pays de l'OCDE d'une part, et les autres zones

géographiques d'autre part. En Europe et dans les pays de l'OCDE, les communautés binationales sont en général bien intégrées et ont accès aux prestations de formation professionnelle de l'État d'accueil. Ces communautés ont donc rarement recours aux services consulaires.

Dans les autres zones géographiques, particulièrement en Afrique et au Maghreb, l'activité formation professionnelle des CCPEFP reste marginale alors qu'elle revêt une importance particulière du fait de la présence croissante de communautés binationales souvent très tôt déscolarisées. Dans ces pays concentrant un public en situation professionnelle précaire, non qualifié ou possédant une qualification inadaptée au marché, le besoin de formation commence le plus

souvent par une remise à niveau des connaissances via un module d'enseignement à distance (EAD) mis en place par l'AFPA.

Ce rapport a également conclu à la **nécessité de mobiliser les différents acteurs institutionnels** (AEFE, AFD, SCAC, ANAEM) **et économiques** (CCI et entreprises françaises, qui proposent parfois de la formation en alternance), **autour de l'axe de la formation professionnelle** pour parvenir à une meilleure synergie des moyens au bénéfice notamment des actions locales de formation professionnelle conduites au Maghreb et en Afrique.

b. La sélection des stagiaires et formations dispensées par l'AFPA

La sélection des stagiaires à un stage professionnel s'effectue soit directement dans le cadre d'une mission diligentée par l'AFPA, soit

à distance. Les modalités de sélection à distance ont été modernisées : les candidats bénéficient d'une prestation d'orientation et de validation de projet puis sont soumis à des tests psychométriques à distance. Ces tests sont soit transmis par l'intermédiaire par valise diplomatique, soit effectués depuis 2008 via une plate forme d'évaluation en ligne.

La mise en place de cette plate forme d'évaluation en ligne a permis, grâce à une meilleure fluidité du traitement des candidatures, d'augmenter de 40 % le nombre des entretiens et des tests à distance (178 en 2008 contre 128 en 2007).

Les résultats en 2008 de la sélection des stagiaires par l'AFPA ont été les suivants : 84 réservations (contre 75 en 2007) ont pu être effectuées dont 74 réservations en formation qualifiante et 10 sur un dispositif préparatoire destiné à combler les lacunes des candidats avant d'entamer leur stage.

5.B | Les perspectives pour l'emploi et la formation professionnelle en 2009

1 | Emploi : Tendances générales, réflexions en cours et conséquences pour les CCPEFP des pays de l'Union européenne

Dans le cadre de la **PFUE**, une réflexion a été engagée sur l'évolution du dispositif pour les années à venir autour de plusieurs axes :

- ⊕ la citoyenneté européenne, et le principe d'égalité de traitement des citoyens communautaires au sein de l'UE, notamment en matière d'emploi et d'accès à la formation professionnelle. En effet, plusieurs rencontres et enquêtes auprès de nos postes et de nos homologues étrangers ont démontré que seule la France intervenait en matière d'emploi de ses ressortissants et que certains s'interrogeaient sur la validité de nos dispositifs au regard du principe de non-discrimination ;
- ⊕ les résultats de l'enquête menée à l'occasion de la PFUE ont confirmé la bonne application de ce droit en Europe; les difficultés signalées, au demeurant marginales, provenant soit d'une méconnaissance des structures du pays d'accueil qui peut être solutionnée grâce à la médiation des consulats, soit d'une insuffisance des connaissances linguistiques de nos compatriotes ;
- ⊕ l'exercice de redéfinition RGPP du réseau consulaire qui exige du MAEE la suppression de 6 ETP sur l'emploi sur la période 2009/2011 ;
- ⊕ les perspectives de contrainte budgétaire qui pèsent sur le PLF triennal 2009/2011 (-25% de la dotation consacrée à l'emploi et la formation professionnelle dès 2010).

Certaines de nos ambassades en Europe réfléchissent, à la demande du Département, à la mise en place d'un dispositif alternatif aux placements directs des demandeurs d'emploi aujourd'hui pratiqués. Ce dispositif vise à réorienter l'activité emploi conduite par nos consulats vers la préparation de nos compatriotes au marché du travail local en s'appuyant, le cas échéant, sur les opérateurs publics ou privés. Un certain nombre d'associations ont d'ores et déjà marqué leur intérêt pour prendre en charge ce volet de sensibilisation, voire prendre notre relève sur le placement direct venant ainsi compléter l'action des consulats.

Parallèlement la collaboration avec l'Union des Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger (UCCIFE) sera renforcée : les chambres constituent en effet, un partenaire naturel et privilégié en matière d'emploi, se situant au cœur du monde économique et au plus près des entreprises et des employeurs. Elles disposent, par ailleurs, de la souplesse de gestion nécessaire et de facilités à faire rémunérer leurs services, permettant de tendre vers l'autofinancement.

Prenant en compte à la fois le niveau de qualification des demandeurs d'emploi qui se présentent dans les consulats et les outils disponibles sur le marché du travail européen, dont le **réseau EURES**, la Commission a validé **le processus de retrait partiel de l'activité de placement direct de nos services emploi sur les pays européens** pour conserver les moyens dégagés au bénéfice des autres zones géographiques, plus particulièrement consacrés aux actions de formation professionnelle en direction des ressortissants français en difficulté récurrente d'insertion profes-

sionnelle. En effet, **financé par la Commission européenne**, le **réseau EURES** propose gratuitement des services complets tant aux demandeurs d'emploi qu'aux employeurs européens. Cette décision a pour conséquence **un désengagement progressif en Espagne, Grande Bretagne et en Allemagne de l'activité placement de nos consulats**. En Allemagne et en Espagne l'activité

devrait graduellement évoluer vers un dispositif d'orientation et d'information géré par des associations. L'emploi en Grande Bretagne s'articulera désormais autour d'une seule structure de type associative, le centre Charles Péguy, dans la mesure où ses services s'adressent à de jeunes compatriotes peu expérimentés ayant besoin d'un soutien dans leur démarche d'expatriation.

2 | Emploi : les faits marquants sur les autres zones

- ⊙ **Afrique/ Moyen Orient/ Maghreb** : Si l'on écarte des pays tels que ceux des Emirats Arabes Unis et Israël dont la logique de notre action est proche de celle menée en Europe, sur les autres pays de la zone dotés d'un CCPEFP notre aide à l'emploi et la formation professionnelle s'inscrit plus directement dans une problématique sociale d'intégration professionnelle, d'où l'importance de la formation et des aides aux projets de création de micro-activité.
- ⊙ **Amérique du Nord** : À **Montréal et Toronto** l'activité reste importante. L'activité de **l'AMPE-CITI de Montréal** est indispensable à l'intégration professionnelle des immigrants francophones ce qui justifie le maintien d'une aide significative de l'État français qui vient compléter celle apportée par nos partenaires québécois. Les autorités canadiennes ayant augmenté le nombre de places offertes dans le cadre de l'accord sur la mobilité des jeunes (programme Vacances-Travail, notamment) la fréquentation du centre devrait croître.
- ⊙ **Amérique du Sud** : À l'exception de Rio, les comités brésilien, chilien et mexicain affichent de bons, voire de très bons résultats, avec un autofinancement qui progresse pour la majeure partie d'entre eux. La délocalisation du bureau de l'emploi de **Rio** du consulat vers la Chambre n'a pas eu l'effet

escompté, le nombre de placement est très faible pour la seconde année consécutive pour un coût particulièrement élevé. L'État se désengagera donc en 2009 du financement de cette structure.

- ⊙ **Asie** : Les services emplois de **Hong-Kong et de Singapour** enregistrent une hausse de leurs placements. Le premier entretient de nombreux contacts avec les départements de « carrières internationales » des grandes écoles en France, qui ont donné de très bons résultats.

À **Pékin** : on constate un léger fléchissement de l'activité. A noter qu'un nombre important de placements concerne des stagiaires, notre CCPEFP répond ici à un besoin spécifique exprimé par les grandes entreprises et universités françaises.

L'aide au bénéfice du CCPEFP de Taipei sera rétablie en 2009 compte tenu de l'amélioration des résultats constatée.

Enfin, les projets de créations de CCPEFP à **Ho Chi Minh Ville et Melbourne** devront avant toute décision faire l'objet d'une étude qui associera tous les partenaires impliqués (MAEE, Ambassade, UCCIFE et Chambre de Commerce).

3 | Formation professionnelle

- ⊙ **sur place** : l'ensemble des CCPEFP concernés (Bamako, Dakar, Alger) poursuivront leurs actions de formation professionnelle. À **Madagascar** : les résultats 2007 ont été jugés médiocres et préoccupants, ce qui amené à ne pas reconduire le partenariat avec l'ASFOR. De nouveaux partenaires en matière de formation locale ont été identifiés, les accords de partenariat pourraient être finalisés courant 2009.
- ⊙ **l'insertion professionnelle en France** : Ce volet est financé par le ministère de l'emploi, dans le cadre, d'une convention signée avec l'Association pour la Formation professionnelle des Adultes (AFPA) qui couvre, outre les Français de l'étranger, divers publics en demande d'intégration particulière (DOM-TOM, handicapés, détenus) ou de reconversion professionnelle (militaires).



➔ Salle de formation à l'Institut français Léopold Sédar Senghor à Dakar

6 > L'information sur l'expatriation : la Maison des Français de l'étranger

La Maison des Français de l'Étranger (MFE) a pour vocation d'informer les Français souhaitant s'établir à l'étranger sur la situation dans leur futur pays d'accueil, et de les conseiller sur tous les aspects pratiques et administratifs à prendre en compte avant l'expatriation. Elle informe et conseille également nos compatriotes expatriés dans leur préparation au retour en France.

Cette mission d'information et de conseil s'exerce à travers plusieurs axes.



Jean-Michel FEFFER
Adjoint au Sous-Directeur
de l'expatriation,
de la scolarisation
et de l'action sociale

1 | Les sites internet

www.mfe.org

Site institutionnel et généraliste de l'expatriation.

Après l'actualisation de l'ensemble des articles thématiques et de la rubrique « l'expatriation de A à Z », l'objectif prioritaire reste la mise à jour des portails-pays (80 au total).

Le « Livret du Français à l'étranger » (LFE), mode d'emploi à l'usage des Français qui souhaitent s'expatrier et/ou qui sont déjà établis à l'étranger, est désormais disponible sur le site, dans sa version réactualisée, sous format PDF téléchargeable.



Pour « accompagner » nos compatriotes expatriés sur le point de rentrer en France, la MFE a édité un « guide du retour » également téléchargeable sur son site.

Enfin, une « Newsletter » destinée à fidéliser nos abonnés et dont le module est déjà en place, sera créée très prochainement.



www.cimed.org

Site du CIMED sur l'information « santé » des voyageurs et des expatriés.

Le Comité d'informations médicales (CIMED), composé d'un collège d'une trentaine de médecins bénévoles, se réunit chaque semaine pour valider des fiches « santé » préparées par les médecins agréés par nos ambassades et consulats (50 fiches validées en 2007).

Ces dossiers, qui concernent plus de 200 villes dans le monde, alimentent une base de données qui compte quelque 60 abonnés, essentiellement des membres d'institutions publiques et privées et de grandes entreprises françaises présentes à l'étranger.

Ces informations complètent opportunément la rubrique « santé » du site « Conseil aux voyageurs » hébergé sur France-Diplomatie.

Ces deux sites Internet rencontrent un franc succès.

Quelques chiffres : le site de la MFE enregistre en moyenne 400 000 visites/mois, avec 1 400 000 pages consultées, et celui du CIMED 13 000 visites/mois, soit 40 000 pages consultées.

2 | L'accueil du public

La MFE accueille le public tous les après-midi de 14h à 17h dans une salle spécialement aménagée dans ses locaux. Elle guide les visiteurs, de l'ordre de 6 à 12 en moyenne par jour, dans leur recherche d'informations et de conseils en rapport avec un projet d'expatriation.

Ces consultations ont permis d'établir que nos compatriotes désireux de partir vivre à l'étranger sont avant tout préoccupés par des aspects pratiques liés à l'expatriation, tels que les conditions de recherche et d'exercice d'un emploi, la protection sociale, la fiscalité, le logement, le cadre scolaire, la situation sanitaire et la sécurité.



➔ Salle d'accueil de la MFE

3 | Les ateliers et les consultations spécialisées

La MFE propose également des consultations, dans certains domaines spécifiques de l'expatriation :

- ➔ consultations (quotidiennes) dans le domaine des douanes
- ➔ permanences téléphoniques sur la fiscalité, deux fois par mois avec le Centre des Impôts des non-résidents (CINR) ,
- ➔ permanences sur la couverture sociale (maladie, retraite, chômage) avec le groupe Novalis-Taitbout – (tous les après-midi de 14h à 17h),
- ➔ « coaching » d'expatriés (étude de projets professionnels),
- ➔ correction de curriculum vitae et de lettres de motivation dans plusieurs langues (anglais, allemand, espagnol, italien),
- ➔ consultation sur l'immigration aux États-Unis avec un avocat spécialisé américain.

Si elle n'a pas vocation à être une bourse de travail à l'étranger, la MFE n'en aide pas moins les candidats à l'expatriation dans leur quête d'un emploi, en les orientant vers les organismes publics et privés spécialisés sur l'emploi à l'international (Espace emploi international, Pôle-Emploi, APEC etc...). Elle tient également à leur disposition des listes d'entreprises françaises présentes à l'international, susceptibles d'intéresser les candidats au départ à la recherche d'un emploi.



➔ Salon Studyrama mobilité internationale

4 | Les actions de communication

Pour compléter sa mission d'information, la Maison des Français de l'étranger a participé à plusieurs salons et forums consacrés à la mobilité internationale, le plus souvent aux côtés de ses partenaires, tels que la Caisse des Français de l'étranger (CFE), le groupe Novalis-Taitbout, le Groupement des Assedic de la région parisienne (GARP), le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS) ou encore la Direction des Résidents à l'étranger et des Services généraux (DRESG) au sein de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) : salon Mondissimo à Paris (25-26/11/2008), salons Vocatis à Paris (07/03/2009), à Lyon (14/03/2009), à Nantes (25/04/2009), forum de l'ESCEM de Poitiers (17/03/2009).

La MFE a également mené des campagnes d'information et des actions de communication en intervenant dans plusieurs médias de la presse écrite et audiovisuelle.

5 | Enquête sur l'expatriation des Français en 2008

À l'été 2008, la Maison des Français de l'étranger a relayé, via son site Internet, une enquête de la DFAE, la deuxième de ce type, visant à mieux connaître les motivations et attentes des ressortissants français résidant à l'étranger ainsi que des Français ayant un projet d'expatriation, dans le but de pouvoir mieux répondre à leurs besoins. L'échantillon a porté sur 3 159 personnes, dont 2 842 expatriés et 317 candidats à l'expatriation.

Cette enquête a permis de mettre en évidence, non pas le profil-type de l'expatrié ou du candidat au départ, mais les différents types de profil existant au sein de ces deux populations, ainsi que leurs attentes à l'égard de l'administration consulaire.

Les résultats de cette enquête, qui sera renouvelée à intervalles réguliers, sont consultables en ligne sur le site www.mfe.org